Prison ferme pour avoir agressé des filles en maillot de bain au nom de l'islam

08/02/2012 à 20h52

Un ressortissant irakien de 32 ans a été condamné mercredi par le tribunal correctionnel de Louvain à quatre mois de prison ferme et une amende de 275 euros pour avoir agressé verbalement et physiquement quatre jeunes filles marocaines en maillot de bain à la piscine de Louvain. **Le prévenu leur avait signifié que selon l'islam, il était scandaleux qu'elles s'affichent dans cette tenue. L'une des victimes avait dû être soignée à l'hôpital après avoir reçu des coups au visage. (…)**

> *Il considérait être pleinement dans son droit. "Le prévenu a visiblement des difficultés à réaliser qu'il est en Belgique et que les lois et les normes ne sont pas les mêmes ici que dans son pays d'origine", a estimé le tribunal.*

Le Vif